

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 4 mai 2009 à 19h30, au bureau municipal au 25, rue Des Loisirs.

Sont présents :
Colette Gagnon, conseillère,
Denis Giguère, conseiller,
Dominique Poulin, conseiller,
Justin Chabot, conseiller,

Tous formant le quorum sous la présidence du maire Monsieur Alain St-Pierre, il est statué ce qui suit :

Madame Suzanne Crête directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance est ouverte à 19h30.

Mot du maire

Monsieur St-Pierre souhaite la bienvenue aux gens de la salle et en profite pour féliciter tous les nominés de la Fête des Bénévoles et des organismes, la nominée de l'année Madame Danielle Lebrun, il invite également la population à la journée de la distribution d'arbres qui aura lieu le 23 mai prochain à la Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond et propose à tous ceux qui le souhaite de visiter la Forêt éducative de la Société Sylvicole coin 955 et Route 122.

2009-065

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour soit adopté, et que l'item varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-066

Adoption des minutes de la réunion du 6 avril 2009

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que les minutes de la réunion du conseil du 6 avril 2009 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-067

Transport Adapté – Rouli-Bus

Proposé par Monsieur Justin Chabot, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert offre le service de transport adapté sur son territoire pour l'année 2009, et que sa contribution sera de 3704,00\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-068

Loisirs collectifs 2009

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la municipalité de Saint-Albert adhère aux loisirs collectifs pour l'année 2009 au montant de 3500 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-069

Ferme Lampardis demande l'autorisation à CPTAQ aux fins d'acquérir par lotissement le lot P 919 du cadastre du canton de Warwick à des fins agricoles

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Ferme Lampardis aux fins de lotir en sa faveur de M. Serge Lampron le lot P-919 du cadastre du canton de Warwick afin d'agrandir l'entreprise et désire transformer la partie boisé en culture de canneberges;

ATTENDU QUE la demande est conforme au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska, deuxième génération, adopté le 19 octobre 2005 et entré en vigueur le 4 avril 2006 ;

ATTENDU QUE la demande de lotissement respecte l'homogénéité du milieu et favorise l'occupation dynamique du territoire de la municipalité de Saint-Albert ;

Par conséquent il est proposé par Monsieur Justin Chabot, conseiller, il est unanimement résolu d'appuyer cette demande de lotissement présentée par Ferme Lampardis Inc. demandeur, et par Serge Lampron, mis-en-cause, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement du lot P 919 du cadastre du canton de Warwick à des fins agricoles.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-070

Ligne de vie et harnais de sécurité

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

De faire l'acquisition d'une ligne de vie ainsi que d'un harnais de sécurité pour utilisation sécuritaire pour la maintenance des stations de pompage. Le coût de ses équipements est de 2187.76\$ et la dépense est autorisée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-071

Demande de soumissions pour le pavage :

Suite à l'ouverture des soumissions pour le pavage les résultats sont les suivants :

Pavage béton bitumineux prix tonne métrique taxes incluses :

Pavage Veilleux (1990) Inc.	111.74\$/TM
Sintra Inc.	115.13\$/TM
Asphalte Fernand Daigle	141.10\$/TM
Vallières Asphalte Inc.	161.42\$/TM

Pavage pour travaux de réparation

Pavage Veilleux (1990) Inc.	212.21\$/TM
Sintra inc.	254.54\$/TM
Asphalte Fernand Daigle	191.89\$/TM

Proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

Que la soumission pour réparation d'asphalte sera accordée à Asphalte Fernand Daigle et pour la pose d'asphalte soit accordée à Pavage Veilleux (1990) Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-072 Abattage des arbres de la rue Des Pins – Hydro-Québec

Proposé par Monsieur Justin Chabot, conseiller

D'aviser Madame Dominique Loyer de Hydro-Québec, de procéder à l'abattage des pins situé dans la ligne électrique, de la rue Des Pins.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-073 Nomination de l'inspecteur en bâtiment, de voirie et de l'usine d'assainissement des eaux usées

Proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

Que Monsieur Clément Paquet, soit nommé inspecteur en bâtiment, de voirie et de l'usine d'assainissement des eaux usées pour la Municipalité de Saint-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-074 Inventaire des cartes de cours d'eau

Proposé par Monsieur Justin Chabot, conseiller

De demander à la MRC d'Arthabaska de nous fournir un inventaire des cartes de cours d'eau du territoire de la Municipalité de Saint-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-075 Nomination d'un employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales

Considérant que la MRC d'Arthabaska a la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.,c. C-47.1) ci-après citée (la loi);

Considérant l'ente conclue entre la MRC et la municipalité en vertu de l'article 108 de la loi, relativement à l'application de gestion des cours d'eau et du règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau;

Considérant que selon cette entente, la municipalité doit procéder à l'engagement et au maintien du personnel requis et notamment, à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi;

En conséquence, sur proposition de Madame Colette Gagnon, conseillère, il est résolu de nommer Monsieur Clément Paquet à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-076 Demande d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au Député de Richmond et président de l'Assemblée Nationale M. Yvon Vallières

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert désire effectuer des travaux de revêtement de la chaussée sur la rue Michel;

Attendu que l'état de cette rue est lamentable;

Attendu que ce secteur se développe d'année en année et que la circulation augmente par conséquent, le problème s'amplifie.

A ces causes, il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller et résolu à l'unanimité

De demander une aide financière au député Yvon Vallières pour la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-077 Point limite

Une offre de service de raccompagnement pour les gens en état d'ébriété est offerte pour les établissements de la municipalité et ce au coût de 500\$ par année par Point Limite.

Proposé par Madame Colette Gagnon

Adhérer a ce mouvement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-078 Compte du mois

Sur proposition de Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont copie à été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre chèques #1139 à 1205

Adopté

Je certifie, sous mon serment d'office, que la municipalité de Saint-Albert a les fonds nécessaires pour effectuer le paiement des comptes ci haut mentionnés.

2009-079 Entente finale – Municipalités de Tingwick et St-Samuel

Les municipalités de Tingwick et St-Samuel ont du défrayer des coûts pour des honoraires professionnels dans le dossier du retrait du lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC des Sources;

Les municipalités de Tingwick et Saint-Samuel ont demandé le partage des coûts de cette facture selon la richesse foncière à la municipalité de Saint-Albert puisque celle-ci avait bénéficié des droits juridiques de ceux-ci sans pour autant avoir pris aucun engagement envers les municipalités de Tingwick et St-Samuel;

Afin de maintenir une relation durable et harmonieuse, le conseil de la Municipalité de Saint-Albert propose une entente finale aux municipalités de Tingwick et St-Samuel.

Dans l'entente il a été considérée que :

Lors du retrait des trois municipalités du lieu d'enfouissement sanitaire il y avait 18 municipalités participantes a l'entente de 2006;

La population totale de ses 18 municipalités était de 25 898 habitants, dont 1536 habitants pour Saint-Albert, 1455 pour Tingwick et de 710 pour St-Samuel;

Le coût des honoraires professionnels engagés par les municipalités de Tingwick et St-Samuel est de 30 158.40\$

Le coût par habitant revient à 1.16\$

En considérant que la municipalité de Saint-Albert paie 1.16\$ pour 1536 habitants le montant versé aux municipalités des Tingwick et St-Samuel sera de 1781.76\$

Le montant 1781.76\$ divisé par le total des 2165 habitants des municipalités de Tingwick et St-Samuel représente un taux à payer a chacune de ses municipalités de .82\$ par habitant

Il est proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

D'offrir aux municipalités de Tingwick et Saint-Samuel les montants suivants soit 1 195.00\$ pour la Municipalité de Tingwick et de 585.00\$ pour Saint-Samuel payable en 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-080 Levée de la séance du 4 mai 2009

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la séance du 4 mai 2009, soit levée à 21h00.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, d.g./s.-t.